

L ' Islam traite-t-il l ' homme et la femme de façon égale ?

Le Saint Coran a-t-il mentionné l ' égalité entre l ' homme et la femme ?

Louange à Allah

Premièrement, le concept « égalité » que beaucoup de penseurs orientaux et occidentaux prônent dans les différents domaines de la vie est fondé sur une base défectueuse et sur une saisie imparfaite (des réalités). Ceci est surtout vrai quand on essaye d ' attribuer l ' égalité au Saint Coran ou à la droite religion...

Les gens ont tort quand ils disent :

l ' Islam est la religion de l ' égalité. Ce qui est juste c ' est de dire :

l ' Islam est la religion de justice...

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah le Très Haut lui accordé Sa miséricorde)

a dit : « Nous devons savoir ici que certains emploient le terme « égalité » à la place de « justice ». Ce qui est une erreur. L ' on ne doit pas dire : « égalité » parce que celle-ci implique l ' exclusion des différences entre eux (les deux sexes).

Cette propagande mal fondée autour de l ' égalité fait dire à ses auteurs : quelle différence existe-t-elle entre le mâle et la femelle ? Rendez les mâles et les femelles égaux ... Les communistes vont même jusqu ' à dire : « Quelle différence existe-t-il entre les gouvernants et les gouvernés ? Nul ne peut avoir une autorité sur un autre même un père sur son fils, etc. »

Mais si nous parlons de la justice qui consiste à donner à chacun son dû, il n ' y aura plus rien à craindre, et l ' expression est alors juste. C ' est pourquoi le Coran n ' a dit nulle part : « Allah ordonne l ' égalité ».

Mais on y trouve : « Certes, Allah commande l ' équité. » (Coran, 16 : 90) et : « Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit,

et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. » (Coran, 4 : 58). Aura menti sur l ' Islam celui qui dira : l ' Islam est la religion de l ' égalité : car il est plutôt la religion de l ' équité qui réunit les parties égales et distingue les parties différentes.

Seul quelqu ' un qui ne connaît pas l ' Islam dit qu ' il est une religion d ' égalité.

La nullité de cette idée s' atteste dans la fréquence de la négation de l' égalité

dans le Coran : «... Dis: "Sont- ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?" » (Coran, 39 : 9) et : «Dis: "Sont- ils égaux, l' aveugle et celui qui voit? Ou sont- elles égales, les ténèbres et la lumière?" » (Coran, 13 : 16) et : «On ne peut comparer cependant celui d' entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête...

ces

derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu

après.» (Coran, 57 : 10) et : «Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelque infirmité - et ceux qui luttent

corps et biens dans le sentier d' Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d' excellence sur ceux qui restent chez eux.» (Coran, 4 : 95).

Aucune lettre du Coran ne recommande l' égalité. C' est plutôt l' équité qui est recommandée.

Vous trouvez que le terme « équité » est agréable aux âmes.

Je veux sentir que j' ai plus de mérite que l' autre à cause de mon savoir ou mon argent ou mon scrupule ou mon œuvre de charité et je n' accepterai jamais

qu' il soit mon égal...

Tout être humain sait qu' il est blessant de dire que la femelle est l' égale du mâle. Charh al-aquida al-wassitiyya, 1/180-181.

Cela étant, l' Islam ne reconnaît pas l' égalité entre l' homme et la femme dans les affaires à propos desquelles le traitement égal constitue une injustice

pour l' un ou pour l' autre parce que l' égalité devient une grande injustice si elle n' est pas à sa place...

Le Coran a donné à la femme l' ordre

de s' habiller d' une manière différente de celle de l' homme compte tenu de la

différence de la manière dont chacun des deux sexes peut constituer une source

de tentation pour l' autre. La tentation dont l' homme peut être l' origine est

plus faible que celle provoquée par la femme, d'où la différence de la manière de s'habiller. En effet, il ne serait pas sage de donner à la femme l'ordre de laisser découvertes les parties du corps que l'homme a l'habitude de laisser découvertes parce que l'aptitude du corps féminin à provoquer la tentation est différente de celle du corps masculin. Nous expliquerons ceci (plus bas). Deuxièmement, il existe dans la charia des affaires à propos desquelles la femme est différente de l'homme. En voici quelques unes :

1/ La direction de la famille

Allah le Très Haut a dit : «Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. » (Coran, 4 : 34).

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : la parole du Très Haut «Les hommes ont autorité sur les femmes » signifie que l'homme gère les affaires de la femme ; il est son chef, son superviseur qui la commande et la corrige quand elle n'est pas droite ». Cela signifie que les hommes sont meilleurs que les femmes.

L'homme est meilleur que la femme. C'est pourquoi la prophétie est réservée aux hommes comme le commandement suprême compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Des gens qui confient leur commandement à une femme ne connaîtront pas le bonheur » (rapporté par

al-Boukhari d'après un hadith d'Abd Rahman ibn Abi Bakr qui le tenait de son père. C'est aussi le cas de la magistrature et d'autres (fonctions) : et «à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens » signifie la dot, les dépenses et les charges qu'Allah a prescrit au profit des femmes dans Son livre et dans la Sunna de son Prophète (bénédiction et salut soient sur

tui). L' homme est meilleur que la femme et il a plus de mérite qu' elle. C' est pourquoi on lui a donné le privilège de la diriger conformément à la parole du Très Haut : «les hommes ont cependant une prédominance sur elles» (Coran,2 :228).

Ali ibn Abi Talha a rapporté qu' Ibn Abbas a dit : «Les hommes ont autorité sur les femmes » signifie qu' ils (les hommes) sont leurs commandeurs et qu' elles doivent leur obéir dans le domaine où Allah a inscrit

cette obéissance. Celle-ci commence par le bon traitement de la famille et la bonne garde de ses biens ». (Tafsir d' Ibn Kathir, 1/490).

2/ Le témoignage

Pour le Coran le témoignage d' un seul homme équivaut à celui de deux femmes.

A ce propos le Très Haut dit : «Faites- en témoigner par deux témoins d' entre vos hommes; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d' entre ceux que vous agréerez comme témoins, en sorte que si l' une d' elles s' égare,

l' autre puisse lui rappeler. » (Coran, 2 : 282).

Ibn Kathir dit : « Si deux femmes équivaut à un seul homme c' est à cause de l' imperfection de l' intellect féminin comme le dit Mouslim dans son

Sahih... D' après Abou Hourayra (P.A.a) le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « ô les femmes ! Faites des aumônes et adonnez-vous à la demande du pardon divin. Car j' ai vu que vous constituez la majorité des

pensionnaires de l' enfer – Une femme hardie dit alors : « pourquoi – ô Messenger d' Allah, constituerons-nous la majorité des pensionnaires de l' enfer ?

– « C' est à cause de votre fréquent recours à la malédiction et votre ingratitude. Je n' ai jamais vu des êtres avec un esprit aussi imparfait et une pratique religieuse aussi incomplète et qui ne s' en imposent pas moins à l' homme

lucide comme vous !

– ô Messenger d' Allah ! Que signifie cette imperfection intellectuelle

et religieuse ?

– quant à l' imperfection intellectuelle, le témoignage de deux femmes équivaut à celui d' un seul homme. Ce qui implique une différence intellectuelle.

En outre, la femme passe des nuits sans prier, et (parfois) elle n' observe pas

le jeûne du Ramadan. Ce qui implique une imperfection dans sa pratique religieuse »

Tafsir d' Ibn Kathir, 1/336.

Certaines femmes peuvent être plus intelligentes

que certains hommes, mais ceci est contraire à la règle applicable à la majorité

des cas. Or la charia fonde ses dispositions sur la majorité des cas.

L' imperfection intellectuelle de la

femme ne signifie pas qu' elle est mentalement déficiente. Elle signifie simplement

que les sentiments l' emportent sur la raison chez elle le plus souvent. Cela lui arrive plus fréquemment qu' à l' homme. Ce que seul celui qui a tendance à

nier l' évidence peut contester.

3/ La femme hérite la moitié de la part de l' homm

.

A ce propos le Très Haut dit : «Voici ce qu' Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. (Coran, 4 : 11).

Al-Qurtoubi a dit : « Puisqu' Allah connaît leurs intérêts mieux qu' eux-mêmes, Il a établi un partage inégalitaire en fonction de Sa connaissance

de leurs intérêts. » Tafsir d' al-Qurtoubi, 5/164.

Cela s' explique, en autres, par le fait que l' homme supporte plus de dépenses

que la femme et mérite donc de recevoir de l' héritage une part plus importante...

4/ La manière de s' habiller

Tout le corps de la femme est à cacher. A supposer qu' il y en ait une partie qui puisse être laissée découverte, elle ne dépasserait pas les paumes

et le visage. Mais l' on dit qu' elle ne doit rien laisser apparaître de son corps.

A ce propos, le Très Haut dit : « Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles:

elles en seront plus vite reconnues et éviteront d' être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran, 33, 59).

La région du corps masculin qui doit rester cachée s' étend du nombril aux genoux.

L' on a dit à Abd Allah Ibn Djaafar ibn Abi Talib :

– « Raconte-nous ce que tu as entendu ou vu des affaires du Messenger d' Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et ne nous rapporte rien concernant

un autre, fût-il un homme sûr » ,

– « Il dit : j' ai entendu le Messenger d' Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire « La partie (du corps masculin) allant du nombril aux genoux doit rester cachée » (awra) (rapporté par al-Hakim dans al-Moustadrak, 6418 et déclaré « beau » par al-Albani dans Sahih al-Djami, 5583 Les exemples donnés en guise d' explication ne sont pas limitatifs.

Il existe d' autres différences entre les deux sexes et nous en citons ce qui suit :

– l' homme peut épouser quatre femmes alors que la femme ne peut avoir qu' un seul mari

– le musulman peut épouser une chrétienne ou une juive alors que la femme

musulmane ne peut pas épouser un non musulman ;

– l' homme peut voyager sans son épouse ou l' un de ses proches alors que la femme ne peut voyager qu' en compagnie de son mari ou d' un proche parent (ne

pouvant pas l' épouser à cause du degré de parenté) ;

– la prière faite à la mosquée est une obligation pour les hommes, contrairement

aux femmes qui de préférence doivent prier chez elles ;

– la femme peut porter des habits en soie et des bijoux en or, ce qui est interdit aux hommes.

Tout ce qui vient d' être

dit montre la différence existant entre l' homme et la femme et que le mâle n' est

pas comme la femelle comme le Très Haut l' a dit : «Le garçon n' est pas comme la fille. " Le mâle diffère de la femelle dans beaucoup de choses : la force physique, la dureté, la rigueur. En revanche, la femme est douce, souple et fine.

Il lui est différent aussi par rapport à l' intelligence. Car l' homme se distingue par sa grande capacité de saisir (les choses intelligibles) et sa forte mémoire. Quant à la femme, elle est plus faible et plus vulnérable à l' oubli.

Voilà pourquoi la majeure partie des scientifiques et des auteurs d' inventions

à travers le monde sont des hommes. Cependant certaines femmes restent plus

intelligentes que certains hommes et ont une mémoire plus forte, mais ceci n' annule

pas la règle qui s' applique à la majorité comme indiqué précédemment.

Au plan sentimental, l' homme se maîtrise aussi bien en cas de colère qu' en cas de joie. Quant à la femme elle reste hypersensible aux influences sentimentales ;

ses larmes sont déclenchées par le moindre accident sentimental.

– le Djihad (guerre religieuse) incombe exclusivement aux hommes.

Aussi les femmes n' ont elles pas à y participer militairement. Ce qui constitue

pour elles une miséricorde divine qui tient compte de leur état.

Aussi sommes-nous obligés

de dire que les dispositions applicables à l' homme ne sont pas comme celles

applicables à la femelle.

Troisièmement, la loi a instauré

l' égalité entre l' homme et la femme dans bon nombre d' actes cultuels et de transactions :

elle fait les ablutions comme l' homme ; elle fait le bain rituel, la prière et le jeûne comme lui, à moins qu' elle ne soit dans son cycle menstruel ou accouchée

De même, elle s' acquitte de la zakate et du pèlerinage comme lui.

Cependant,

il y a quelques dispositions dans lesquelles elle lui est différente. Elle peut vendre et acheter comme lui. Elle peut encore faire valablement une aumône comme

elle peut affranchir des esclaves, entre autres actes puisque les femmes sont

les sœurs des hommes comme le dit un hadith.

D'après Aïcha, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a été interrogé à propos du cas d'un homme qui se retrouve mouillé sans avoir

fait à un songe. Il (le Messager) a dit : « Il prend un bain rituel »

- On lui a demandé ensuite ce que devrait faire celui qui a eu l'impression d'avoir éjaculé au cours d'un songe mais n'a trouvé aucune partie de son corps

mouillé. Il a dit : « Il n'a pas de bain à faire » - Oum Salamata

dit : « ô Messager d'Allah ! Et si une femme se retrouvait dans

la même situation ? ! - Il a dit : « Oui, les femmes sont

certes les sœurs des hommes » (rapporté par at-Tirmidhi (113) et par Ahmad

(25663) et déclaré authentique dans Sahihi at-Tirmidhi, 98.

En somme, la femme reçoit

le même traitement que l'homme dans certaines affaires et lui reste différente

dans d'autres. La plupart des dispositions de la loi islamique s'appliquent également aux hommes et aux femmes. Les cas de différenciation doivent être

considérés par le musulman comme une manifestation de la miséricorde d'Allah

qui découle de Sa connaissance de Sa créature. Le mécréant, lui, considère cela

comme une injustice et s'entête à réclamer l'égalité des sexes. Qu'il nous dise

comment faire porter à l'homme un fœtus et accoucher et allaiter (son bébé !).

Il s'entête malgré son constat de la faiblesse de la femme et le cycle menstruel

qu'elle subit. Malgré tout cela, il persiste à s'entêter jusqu'au moment où

il se heurte à la dure réalité. Pendant ce temps, le musulman reste apaisé et

sa soumis à l' ordre d' Allah : « Ne connaît- Il pas ce qu' Il a créé alors que c' est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur.» (Coran, 67 : 14). Allah le sait mieux.